



Intégration de la biodiversité dans la  
planification budgétaire :  
étude de cas

Marthe MAPANGO

25/08/2007

# Objectif de l'étude de cas:

- Présenter un cas concret d'utilisation d'un élément de politique budgétaire pour financer la conservation et la valorisation des ressources biologiques
- Susciter la mise en place d'une task force pour la négociation de mécanisme de conversion de dette auprès des créanciers traditionnels des pays du Bassin du Congo en vue du financement de la biodiversité et de la lutte contre la pauvreté.

# Instruments de référence

3 outils fondamentaux guide l'action du Gouvernement dans les choix budgétaires concernant le secteur forêt-environnement:

- Le document cadre sur la diversification de l'économie;
- Le Document de Stratégie de Croissance et de lutte contre la pauvreté
- La lettre de politique sectorielle du Gouvernement

# Points commun de ces trois documents:

- Les ressources biologiques sont reconnues comme :
  - une alternative durable au secteur traditionnellement porteur de développement tels que le secteur pétrole;
  - Un secteur capable de véhiculer une dynamique de développement socio-économique durable, conciliant développement économique et efficacité écologique (fonctions écologiques et environnementale)
  - **Un secteur porteur de nouvelles sources de financement au regard de la baisse prévisible des revenus du pétrole et de la capacité d'endettement limité du pays**

## **La lutte contre la pauvreté au Gabon est un des objectifs prioritaires du Gouvernement de la République :**

- Gabon: classé pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PIB /tête : 5 226 dollars en 2004 , 80e rang mondial), l'Indice sur le développement humain (IDH) ne le situe qu'à la 123e place dans la catégorie de développement humain moyen

# Objectif contraint par deux principaux facteurs:

- Le service trop lourd de la dette qui obère les ressources destinées aux services sociaux ;
- l'inefficacité qui caractérise les investissements publics

## **Pour répondre à ces contraintes:**

**la diversification des sources de financement par la conversion d'une partie de la dette nationale auprès du Club de Paris (Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse) en source de financement pour l'environnement.**

Dans le cadre de sa politique de réformes, le Gouvernement a entrepris d'opérer un remboursement anticipé de sa dette non consentie aux conditions de l'Aide Publique au Développement rééchelonnée par le Club de Paris en 1994, 1995, 2000 et 2004, d'une valeur faciale 2.182 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> juillet 2007;

A cet occasion, le pays a négocié le rachat d'une partie de sa dette à valeur de marché et obtenu une décote d'environ 15% sur la dette considérée.

Principe du Club de Paris: Chaque pays créancier est libre de participer à l'opération de conversion de la dette.

La France, pour soutenir les efforts du Gabon, a choisi d'augmenter la décote supplémentaire de la dette gabonaise de 5% pour financer les activités liées à la conservation de la biodiversité et à la protection de l'environnement, soit environ 50 millions d'euros, soit 31, 412 milliards de francs CFA

Ceci s'est traduit par une **annulation** de la dette en échange d'un fonds de contrepartie destiné au financement d'actions spécifiques portant sur la gestion durable d'écosystèmes forestiers.

La France, pour soutenir les efforts du Gabon, a choisi d'augmenter la décote supplémentaire de la dette gabonaise de 5% pour financer les activités liées à la conservation de la biodiversité et à la protection de l'environnement, soit environ 50 millions d'euros, soit 31, 412 milliards de francs CFA

Ceci s'est traduit par une **annulation** de la dette négociée, en échange d'un fonds de contrepartie destiné au financement d'actions spécifiques portant sur la gestion durable d'écosystèmes forestiers.

principales activités financées par le fonds de conversion de dette obtenu :

- Discussions en cours entre les deux parties
- Les thématiques suivantes devraient être retenues:
  - la conservation de la biodiversité
  - la valorisation durable des ressources naturelles par le secteur privé;
  - la rémunération des services environnementaux (rémunération de la séquestration de CO<sub>2</sub>);
  - le renforcement de la gouvernance « environnementale »

# Conclusion

- Les mécanismes de conversion de dette sont une occasion de faire prévaloir un nouvel esprit de partenariat entre les partenaires au développement et les pays du Bassin du Congo.